|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| U:\Working Folders\Logos\CBD-official\logo-cbd-fr\cbd-logo-print-blk-fr.png | Distr.GÉNÉRALECBD/NP/MOP/DEC/3/830 novembre 2018FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L’ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Troisième réunion

Charm el‑Cheikh (Égypte), 17‑29 novembre 2018

Point 8 de l’ordre du jour

# DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L’ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

**3/8. Mécanisme financier**

*La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages*

1. *Se félicite* de la septième reconstitution des ressources du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial et *exprime sa gratitude* aux pays qui y ont contribué[[1]](#footnote-1);
2. *Accueille également* la stratégie pour le domaine d'intervention de la diversité biologique, qui comprend un programme d’application du Protocole de Nagoya, et *prend note* des cibles fictives de programmation relatives aux divers objectifs et programmes pour le domaine d'intervention de la diversité biologique figurant dans le rapport sur la septième reconstitution[[2]](#footnote-2);
3. *Prie instamment* les Parties admissibles à un financement d’accorder une priorité aux projets liés à l’accès aux ressources génétiques et au partage des avantages lors de la programmation de leurs allocations nationales pour la septième reconstitution dans le cadre du Système transparent d’allocation des ressources (STAR) ;
4. *Encourage* les Parties à incorporer des activités d’accès et partage des avantages dans les projets élaborés dans le cadre d'autres programmes du Fonds pour l'environnement mondial, selon qu'il convient ;
5. *Encourage également les* Parties à coopérer aux niveaux régional et infrarégional et à demander l’appui du Fonds pour l’environnement mondial pour des projets conjoints afin de maximiser les synergies et les opportunités pour le partage efficace des ressources, informations, expériences et savoir-faire.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [CBD/NP/MOP/3/5](https://www.cbd.int/doc/c/05f0/079c/26c076ae93d93fa4d9741346/np-mop-03-05-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-1)
2. GEF/A.6/05/Rev.01 [↑](#footnote-ref-2)